

L'hébergement d'urgence au bord de l'asphyxie

Centres d'accueil saturés, baisse drastique des moyens... La situation est « grave », alertent les associations de lutte contre l'exclusion, en Ile-et-Vilaine. Elles demandent un moratoire.

Une femme qui campe, deux jours durant, à quelques mètres d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS). L'établissement n'est pas en mesure de lui proposer une place. Pas en mesure de répondre à l'urgence de la situation.

Un père et ses deux enfants, âgés de 2 et 4 ans, dormant dans un parking. Le 115 n'a pas de place en hébergement d'urgence. La vulnérabilité de cette famille n'est pas retenue.

Car les CHRS sont saturés. Au 115, ligne téléphonique d'accueil pour les personnes sans abri et en grande difficulté, « une demande sur trois reçoit une réponse positive, contre une sur deux avant l'été », déplore Jean-Georges Kergosien, président de l'Association pour l'action sociale et la formation à l'autonomie et au devenir (Asfad), à Rennes.

Baisse des dotations

Avec 865 places en hébergement d'urgence (*lire ci-dessous*), « l'offre semble importante. Mais les besoins augmentent encore plus rapidement », observent les responsables des associations de lutte contre l'exclusion, réunies au sein de la Fédération des acteurs de la solidarité 35. 54 000 appels ont été adressés au 115, en 2017, contre 22 220 appels en 2012.

La situation est « grave », alertent les présidents des associations réunies au sein de la fédération. Leur mobilisation est à la hauteur de leur inquiétude.

« Nos craintes augmentent encore avec la baisse des dotations aux CHRS, annoncée pour cette



Les responsables des associations réunies au sein de la fédération des acteurs de la solidarité 35.

année 2018 et pour les trois années à venir », s'alarme François Walter, président de l'association Le Goéland, qui intervient dans le pays de Saint-Malo.

Le gouvernement a décidé une baisse de 57 millions d'euros, sur quatre ans, dont 20 millions en 2018.

Source de tensions

Le financement des CHRS repose sur une dotation globale apportée par l'État. Mais la prise en charge, au sein d'un CHRS, demande une participation financière mensuelle de la part des personnes accueillies.

« Il ne faudrait pas, comme on le voit apparaître dans d'autres

régions, que l'hébergement d'urgence se fasse sur la base des conditions de ressources des personnes », s'inquiète la fédération.

L'insuffisance des moyens qu'elle dénonce « remet en cause deux principes législatifs : l'inconditionnalité et la continuité », traduit Jean de Legge, président de l'association rennaise Saint-Benoît-Labre.

Cette situation a des conséquences « sur l'état physique et psychologique des personnes et des enfants, en particulier ». Elle est aussi source de tensions, dans les équipes de travailleurs sociaux, « confrontés à la vanité de leur mission, à la remise en cause de leur

déontologie et au mécontentement légitime des usagers ».

La fédération demande un moratoire sur le plan d'économie des CHRS et l'engagement d'une concertation nationale sur l'évolution des missions d'hébergement. « Nous n'attendons pas la période hivernale pour alerter. Depuis le mois d'août, la situation est alarmante. »

Cet été, plusieurs dizaines de familles de migrants ont été expulsées des hôtels où elles étaient hébergées, conséquence d'une volonté de la préfecture d'Ile-et-Vilaine de réduire les coûts du dispositif hôtelier.

Angélique CLÉRET.



Ouedr. France, 26/09/2018

(2/2)

865 personnes hébergées chaque nuit

À côté des 285 places installées et gérées par les associations (1), un recours aux nuitées hôtelières est effectué pour, en moyenne, 275 personnes prises en charge par l'État, chaque soir durant l'année 2017, et ce jusqu'à l'été 2018.

Parallèlement, la ville de Rennes soutient le dispositif Chorus (avec la Métropole et la fondation Abbé-Pierre) pour 75 places, les nuitées hôtelières pour 140 places, la mise à disposition de biens privés ou municipaux pour environ 90 personnes.

Enfin, « il faut saluer les initiatives privées », appuie la fédération des acteurs de la solidarité 35, « des particuliers ou associations de particuliers, dont l'association Bienvenue », lancée en 2013, qui facilite l'accueil des migrants à domicile.

(1) Ces 285 places sont réparties comme suit : 182 places (64 %) dans la métropole rennaise, 7 places (2 %) à Redon, 25 places (9 %) à Vitré, 38 places (13 %) à Fougères et 33 places (12 %) à Saint-Malo.

À Rennes, le gymnase, lieu d'accueil, ferme

Le 13 septembre, la ville de Rennes avait ouvert le gymnase du Haut-Sancé aux familles de réfugiés avec enfants. Cette solution d'hébergement a pris fin hier soir. « **Lundi soir, nous y comptons deux familles, c'est-à-dire dix personnes;** indique Frédéric Bourcier, adjoint à la solidarité et à la cohésion sociale. **Elles pourront désormais être hébergées dans le cadre des nuitées hôtelières.** » Cela était rendu impossible ces derniers jours, les hôtels étant majoritairement réservés pour le

Space, le salon professionnel de l'élevage, qui s'est tenu du 11 au 14 septembre, à Rennes - Saint-Jacques.

Interrogé sur cette fermeture, le collectif de soutien aux personnes sans papiers, qui intervient auprès des migrants, « **déplore que l'endroit ferme, alors qu'il reste des personnes à la rue** ». Lundi, dix-sept personnes sans papiers, des hommes et des femmes sans enfants, ont trouvé refuge dans deux logements appartenant au diocèse. Une solution proposée pour quatre jours.